

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2018

### DECISION MOFIFICATIVE N°3

Il convient d'augmenter les crédits budgétaires comme ci après :

- Compte 6811 : Augmentation de crédits : 1515 €
- Compte 74718 : Augmentation de crédits : 215 €
- Compte 7484 : Augmentation de crédits : 1300 €
- Compte 020 : Augmentation de crédits : 1515 e
- Compte 28041482 : Augmentation de crédits : 1515 €

### ATTRIBUTION MARCHES DE VOIRIES :

Suite aux inondations du 13 juin 2017, il convient d'effectuer de gros travaux travaux de voirie. Un appel d'offre a été lancé. Il a été divisé en 2 lots : premier lot : ex RD54 du Brignon à Ussel, attribué à l'entreprise EUROVIA, pour un montant de 271 872.18 € TTC. et un deuxième lot, pour les autres voiries communales, attribué à l'entreprise COLAS, pour un montant de 312 875.10 € TTC.

### ASSURANCE PREVOYANCE

La commune du Brignon participe financièrement à l'assurance Prévoyance pour les agents de la commune (à hauteur de 10 € par mois et par agent, proratisé au temps de travail de chaque agent), auprès de l'organisme Intériale, avec le groupement du Centre de gestion. Le contrat arrive à échéance le 21/12/2018 et le Centre de gestion a renégocié un nouveau contrat auprès de l'organisme VVY – MNT. la commune du Brignon décide d'adhérer à ce nouveau contrat et participera à hauteur de 15 € par mois et par agent, au prorata du temps de travail.

### REFECTION CHEMIN DU DEVEZE VALLEE DE LA BETHE

Suite aux inondations du 13 juin 2017, il faut remettre en état les voiries rurales et notamment le chemin du Deveze dans la vallée de la Bethe.

Il s'agit de créer une piste d'accès, déplacer le lit du ruisseau, déblayer les gravats amenés par la crue, mettre en remblai compacté par couche, trier les rochers mis en place au pied des talus. Sur le reste du chemin, il faire un débroussaillage au bulldozer, un reprofilage, une mise en forme et un compactage avec couche de fondation en pouzzolane. Compte tenu du déplacement du lit de la rivière et des contraintes du Code l'environnement, la remise du cours d'eau dans son lit initial doit être réalisée dans un délai d'un an après la crue. L'administration des territoires autorise que ces travaux puissent avoir lieu jusqu'à l'automne 2018. Deux entreprises ont été consultées : SA TP Margeride Cubizolles et SA Chambon. L'offre de SAS TP Margeride est retenue pour un montant de 71 900 € HT.

### DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION ZOE GOSSOT-BRUYERE COMPETITION

Le conseil municipal accorde une subvention de 200 e à l'association « Zoé Gossot –Bruyère compétition », située à Ussel, pour soutenir une jeune cavalière dans ses projets de compétition.